

la coopération

MESURES DE SOUTIEN TECHNIQUE

Le cadre du programme de coopération des Nations Unies pour l'Asie du Sud-Est est défini par le mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a autorisé l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie du Sud-Est (OASSE) à fournir une assistance technique aux gouvernements des pays membres de l'OASSE. Les évaluations de l'impact de l'assistance technique sont effectuées en collaboration avec les gouvernements des pays bénéficiaires et les experts techniques des Nations Unies. Les évaluations de l'impact de l'assistance technique sont effectuées en collaboration avec les gouvernements des pays bénéficiaires et les experts techniques des Nations Unies. Les évaluations de l'impact de l'assistance technique sont effectuées en collaboration avec les gouvernements des pays bénéficiaires et les experts techniques des Nations Unies.